



Présentiel - Sychrone

Public Visé

Utilisateurs de grues de chargement. Pour les candidats ayant moins de 18 ans se conformer aux dispositions réglementaires spécifiques
Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (services de prévention et de santé au travail).

Pré Requis

Savoir communiquer en français.

Objectifs professionnels

Conformément à l'entrée en vigueur de la R.490, la détention d'un CACES® R.490 atteste que le conducteur dispose des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité des grues de chargement concernées.

Objectifs opérationnels

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

1. Respecter la législation en cours
2. Assurer la maintenance de 1er niveau
3. Appliquer les règles générales de sécurité
4. Maîtriser les savoir-faire pratiques
5. Appliquer les règles de sécurité propres et particulières à l'utilisation des engins des catégories concernées

Contenu de formation**CONNAISSANCES GENERALES**

Rôle et responsabilités du constructeur/de l'employeur (conformité du matériel, notice d'instructions,)
Dispositif CACES®- Rôle de l'assurance maladie
Rôle et responsabilités du conducteur
Rôle et responsabilités du chef de manœuvre, du signaleur et de l'élingueur
Connaissances des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels

TECHNOLOGIE DES GRUES DE CHARGEMENT

Terminologie et caractéristiques générales
Identification, rôle et principes de fonctionnement des composants et mécanismes et des dispositifs de sécurité
Les interdictions et en particulier risques liés à la neutralisation des dispositifs de sécurité

NOTIONS ELEMENTAIRES DE PHYSIQUE

Evaluation de la masse, de la surface au vent, de la position du centre de gravité des charges
Conditions d'équilibre

STABILITE DES GRUES DE CHARGEMENT

Identification des conditions d'équilibre et des facteurs qui influent sur la stabilité
Règles d'utilisation des grues de chargement
Utilisation des courbes de charges fournies par le constructeur en fonction des masses à lever

DEPLACEMENT DES GRUES DE CHARGEMENT SUR SITE

Règles relatives à la position de la flèche et des stabilisateurs lors des déplacements
Règles de signalisation sur site
Règles des bonnes pratiques en matière d'arrimage des charges, vérification régulière de la tension des dispositifs

RISQUES LIES A L'UTILISATION DES GRUES

Principaux risques
Origines et moyens de prévention associés

Version : R490-20251222

**PRISE DE POSTE ET VERIFICATIONS**

Respect des documents réglementaires présents et obligatoires sur la grue de chargement
Examen d'adéquation en lien avec la manutention à réaliser
Vérifications visuelles – essais de fonctionnement – balisage de la zone de travail
Conditions météorologiques : impact sur les manutentions

EXPLOITATION DES GRUES DE CHARGEMENT

Conduite et manœuvres en sécurité
Utilisation en sécurité de la télécommande (module optionnel)
Moyens de communication entre les opérateurs
Opérations interdites
Effets de la conduite sous l'emprise de substances psychoactives
Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention
Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de la grue
Justification du port des EPI en fonction des risques liés à l'opération à réaliser

ACCESSOIRES DE LEVAGE ET REGLES D'ELINGAGES

Choix et utilisation des accessoires de levage
Respect des règles d'élingage pour les opérations usuelles
Principales détériorations des accessoires de levage

VERIFICATIONS D'USAGE DES GRUES DE CHARGEMENT

Repérage des anomalies : flexibles hydrauliques, crochet de levage, châssis porteur,

FIN DE POSTE - MAINTENANCE

Le stationnement de l'engin et le positionnement des équipements en sécurité
La position de la grue de chargement en position de transport
Les différents types de contrôle à effectuer par le conducteur : entretien journalier
La gestion des anomalies et dysfonctionnements – Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements

TESTS pour obtention du caces®

Selon unités de temps définies dans la R.490 :

- Tests d'évaluation des connaissances théoriques en salle pour 12 candidats maximum – 1 UT*
- Tests d'évaluation des savoir-faire pratiques sur le terrain

Avec pour mode de conduite : Poste de commande embarqué fixe (obligatoire) – 1 UT*

Et en option : Conduite au moyen d'une télécommande (qui correspond à tout boîtier de commande déporté avec ou sans fil) - - 0,5 UT*

* 1 UT (unité de test) = 1 heure +/- 10 minutes

L'ensemble des épreuves est conforme au document de référence du dispositif CACES®.

Méthodes et outils pédagogiques

Échange préformation de validation du positionnement, Confirmation du positionnement en début de formation par le formateur.

- Formation en Présentiel

- Modalités pédagogiques, moyens, outils utilisés pour favoriser l'engagement des bénéficiaires : alternance d'apports théoriques, d'échanges, d'apports individuels de chacun et retours d'expériences des participants

- Exercices pratiques en situation de travail,

- Matériel pédagogique : La grue de chargement et terrain d'exercices conformes à la R.490

- Document remis aux stagiaires : Livret de 72 pages Conduite en sécurité des grues de chargement - R.490 Editeur : Ediser Réf 29159



Modalités d'évaluation

Questionnaire individuel de satisfaction et d'auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs en fin de formation

Moyens mobilisés pour mesurer les acquis du bénéficiaire en cours et/ou en fin de la formation :

- Questionnaire individuel de satisfaction et d'auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs en fin de formation
- Moyens mobilisés pour mesurer les acquis du bénéficiaire en cours et/ou en fin de la formation : Méthode interrogative, démonstrations, épreuves formatives. La validation des acquis est faite par le formateur en cours de formation. La validation formelle des acquis se fait via l'examen CACES® en fin de parcours.

- Formation certifiante :

En vue de l'obtention du CACES®, un test de connaissances théoriques et un test d'évaluation des savoir-faire pratique sont organisés, en fin de formation.

Pour que le CACES® soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention :

- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention :

- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués,
- et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences : Oui

Qualification Intervenant-e-s

Formateur spécialiste du domaine et testeur habilité en R.490

Sanction formation

Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES®) pour les grues de chargement conforme à la recommandation R.490. En cas de non-réussite, l'ASFO Adour délivre au candidat une attestation précisant les compétences validées et non validées ainsi que le contenu et la durée de la formation adaptée qui lui permettra de se présenter à nouveau au test. En cas d'échec sur le test théorique ou pratique, le candidat garde le bénéfice de la partie réussie pendant un délai de 12 mois.

Attestation de formation.

Formation certifiante : Matérialisation officielle de la certification par la délivrance du CACES® pour les stagiaires ayant réussi les épreuves certificatives dans leur intégralité. La seule présence du stagiaire tout au long de la formation ne garantit donc pas l'obtention du certificat CACES®.

Information importante :

Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)

Comme défini dans l'article 21 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié pris en application de l'article R.554-31 du Code de l'environnement, tout conducteur de grue de chargement qui exécute des travaux à proximité de réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques doit disposer des connaissances théoriques et pratiques appropriées et être titulaire d'une AIPR délivrée par son employeur.

L'ASFO Adour, centre d'examen reconnu par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES), peut vous proposer la formation et le passage de l'examen IPR par QCM – Nous consulter.

Dates et lieux

Mont de Marsan en 2026 :

Version : R490-20251222

ASFO ADOUR - Agence Saint Paul les Dax - 352 Rue Denis Papin - Village d'entreprises - 40990 Saint Paul les Dax

Tél. : 05.58.91.19.00 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.dax@asfo-adour.org - N° Siret : 782 099 675 000 38 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A



- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOP1 N° 2401_CN_04160 – V.1 -



Nous consulter

Saint Paul lès Dax en 2026 :

24 au 26 février / 18 au 20 mars / 1 au 3 avril / 3 au 5 juin / 7 au 9 juillet / 16 au 18 septembre / 7 au 9 octobre / 23 au 25 novembre / 15 au 17 décembre

 Durée	Effectif	 Tarifs
21.00 Heures 3 Jours De 1 à 6 Personnes		Inter (Par personne) : 780.00 € HT

Modalités d'entrée en formation

Contactez votre Centre ASFO Adour pour valider votre inscription après analyse de votre besoin et, le cas échéant, vérification des prérequis et du positionnement (niveau débutant, expérimenté, recyclage...).

Délais d'accès à la formation : Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

L'ASFO Adour peut proposer des aménagements (techniques, organisationnels et/ou pédagogiques) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap.

Un référent Handicap est à votre disposition.

Le registre d'accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap est téléchargeable sur notre site Internet grâce au lien suivant : <https://www.asfo-adour.org/nos-documents>

Informations complémentaires

Chiffres clés Qualité : Nombre de stagiaires et moyenne de satisfaction sur <https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite>

Formation certifiante : Taux d'obtention de la certification : sur <https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite>

Equivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : www.certificationprofessionnelle.fr / Recherche libre par certification

Possibilités de financement : Informations générales et contacts dédiés selon votre statut en contactant votre Centre ASFO Adour et sur <https://www.asfo-adour.org/information-formation>

Règlement intérieur téléchargeable sur <https://www.asfo-adour.org/nos-documents> . L'entrée en formation vaut acceptation de celui-ci par le stagiaire.

Coordonnées et plan d'accès des Centres ASFO Adour disponibles sur <https://www.asfo-adour.org/nous-contacter>

Déclaration d'Activité ASFO Adour enregistrée sous le numéro **72 40 00003 40**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



Contactez-nous !

Christine DESBIEYS
Conseiller en Formation

Tél. : 0558911900
Mail : christine.desbieys@asfo-adour.org

Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : voir descriptif détaillé ci-dessous

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

Certificateur : INRS

Date de décision : 18-12-2024 - Date d'échéance de l'enregistrement : 18-12-2029

Formation éligible au CPF, N° de fiche : RS6997

